



ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



Communiqué de presse du 18 juillet 2024

Encore des petites économies sur le dos des praticiens de l'hôpital public !

Nous sommes toujours en attente d'une revalorisation des astreintes des praticiens hospitaliers pourtant votée dans le dernier PLFSS de l'automne 2023 sous l'impulsion du précédent ministre de la Santé Aurélien Rousseau.

Seule la garde avait été revalorisée à hauteur de 50% par son prédécesseur, par une reconduction de mesures dites exceptionnelles depuis 2022 puis gravées dans le marbre du journal officiel en janvier 2024.

Action Praticien Hôpital rappelle que l'ensemble de la permanence des soins (gardes et astreintes) n'avait pas été revalorisé depuis plus de 15 ans alors que la charge d'activité pesant sur les praticiens de l'hôpital public, augmentait de manière exponentielle pendant cette même période pour des raisons sociétales mais aussi réglementaires.

Les praticiens de l'hôpital public n'en peuvent plus d'attendre !

Cette revalorisation a été votée en 2023 sur le budget 2024, les praticiens sont donc en droit de percevoir cette augmentation avec effet rétroactif au premier janvier.

Ils n'attendent pas la mise en place d'un éventuel futur nouveau gouvernement pour manifester leur mécontentement. Appliquer une mesure votée par le parlement **relève des affaires courantes** et peut être fait **sans délai !**

Les praticiens hospitaliers en astreinte traitent les **infarctus**, les **accidents vasculaires cérébraux**, une grande part de la **chirurgie urgente** qui ne peut pas être différée, les **greffes** et les **prélèvements d'organes** ainsi que de nombreuses autres **activités médicales vitales** pour nos concitoyens. Ils ne doivent plus être négligés et aussi mal considérés !

Nous n'attendons pas la mise en place des volets PDSSES (permanence de soins en établissement de santé) des projets régionaux de santé, pas plus que les résultats de l'enquête de la DGOS sur la PDSSES pour nous manifester.

Nous avons aujourd'hui trop attendu, la valse des ministres que nous subissons depuis 7 ans a largement participé à la dégradation de nos conditions d'exercice. Le système de santé est devenu un avion sans pilote qui fonce tout droit vers la zone de turbulences.

APH demande :

- **Une revalorisation immédiate de 50% de l'ensemble des indemnités liées aux astreintes hospitalières avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 comme cela a été fait pour les gardes.**
- **L'ouverture de concertations avec la DGOS et les ARS sur l'ensemble de la PDSSES afin d'en préciser la définition, la pénibilité et l'organisation sur le territoire.**
- **La mise en place d'indicateurs nationaux publics sur l'activité et la pénibilité de la permanence des soins.**

Dr Jean-François Cibien
Président APH
Président AH

Dr Yves Rébufat
Délégué général APH
Président exécutif AH

Dr Eric Branger
Vice-président APH
Président CPH

Dr Marie-José Cortes
Vice-présidente APH

Contact Presse :

Dr Yves Rébufat

Délégué général APH - Président exécutif AH

yves.rebufat@snphare.fr

06 86 87 62 76